



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 9 septembre 2025 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de GMT – Gestion Maxime Turgeon Inc.

Nature et effets :

Permettre la construction d'une terrasse extérieure attachée à la résidence avec une marge de recul avant de 1,75 mètre, alors que la marge de recul avant minimale applicable est de 3,0 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 264, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 553, chemin de la Pointe-aux-Cèdres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 22^e JOUR D'AOÛT 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de GMT – Gestion Maxime Turgeon Inc. à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 22 août 2025.

Yves Deslongchamps,
Directeur général et greffier-trésorier

2025/08/22

Date